

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-15	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024**

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

---

**DELIBERATION**


---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU 18 MARS 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-15	5.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2024</b>
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°33 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 18 mars dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-16	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024**

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

---

**DELIBERATION**


---

**DON AU CCAS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<b>CCAS DE FLERS</b>	06.05.2024	D2024-16	7.10	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

<b>OBJET</b>	<b>DON AU CCAS</b>
--------------	--------------------

SM

Chers Collègues,

Le 24 Février dernier, Monsieur et Madame Olivier OGUZ DURMAZ ont fait parvenir au CCAS de Flers un don s'élevant à 100 € suite à une quête de mariage.

Vu l'article R123-25-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que les dons et legs sont des ressources propres au CCAS,

Vu l'article L315-12-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil d'administration doit délibérer sur les dons qui lui sont faits,

Vu l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le président du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs,

Considérant que si le Président du CCAS peut accepter à titre conservatoire les dons et legs, le conseil d'administration doit délibérer pour rendre définitive cette acceptation,

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**APPROUVER le don de 100 € - Cent euros au CCAS de FLERS.**

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-17	1.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024**

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

---

**DELIBERATION**


---

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ET BOISSONS,  
FRUITS ET LEGUMES FRAIS, PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN POUR  
L'EPICERIE SOCIALE. LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES MARCHES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2024-15 à D2024-19	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-17	1.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ET BOISSONS, FRUITS ET LEGUMES FRAIS, PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN POUR L'EPICERIE SOCIALE. LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES</b>
-------	--

Chers Collègues,

Les marchés publics de fourniture de denrées alimentaires et boissons, fruits et légumes frais, produits d'hygiène et d'entretien pour l'épicerie sociale ont été reconduits au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un an reconductible 3 fois, soit une fin théorique au 31 décembre 2025. Toutefois, les montants maximums HT sur la durée initiale ayant été atteints plus rapidement que prévu sur les lots 1 et 2, nous avons dû procéder à des reconductions anticipées.

Ainsi, sur le lot n°2, la dernière période d'exécution est entamée et nécessite le lancement d'un nouveau marché.

Afin de faire à nouveau coïncider les périodes d'exécution des trois lots, il est proposé de ne pas reconduire les lots 1 et 3 et de lancer une nouvelle procédure de marché public en augmentant le montant maximum.

Les fournitures seront à nouveau décomposées en 3 lots définis comme suit :

- lot n° 1 : Fourniture de denrées alimentaires et boissons
- lot n° 2 : Fourniture de fruits et légumes frais
- lot n° 3 : Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien

En application des articles R2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera donc lieu à la conclusion d'accords-cadres à bons de commande d'une durée dont la période initiale courra de la notification du marché jusqu'au 30 juin 2025. Ces marchés seront tacitement reconductibles 3 fois, par période d'une année.

Les montants de l'accord-cadre sont les suivants :

Lot	Objet	Montant minimum par période (initiale ou de reconduction)	Montant maximum par période (initiale ou de reconduction)
1	Fourniture de denrées alimentaires et boissons	SANS	90 000 € HT
2	Fourniture de fruits et légumes frais		20 000 € HT
3	Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien		12 000 € HT

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-17	1.1	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-18	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 34 DU 06 MAI 2024**

5 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

**DELIBERATION**
**CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE DES DEPLACES  
UKRAINIENS - AVENANT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** :: Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-18	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE DES DEPLACES UKRAINIENS - AVENANT</b>
-------	---

La convention relative à la prise en charge des déplacés Ukrainiens votée par délibération n°2023-19 du 27 juin 2023 est arrivée à son terme le 30 avril dernier. Ladite convention prévoyait la possibilité de prolonger sa durée par voie d'avenant. Aussi, il a été proposé à COALLIA de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour rappel, cette convention prévoit un accès à l'épicerie sociale à hauteur de 30 € maximum par semaine et par personne pour les déplacés Ukrainiens ne percevant pas encore l'Allocation Demandeur d'Asile.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**1 – PRENDRE ACTE** de la prolongation par avenant de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 34 DU 6 MAI 2024**  
6 questions, numérotées de D2024-15 à D2024-19

**DELIBERATION**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR  
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,  
TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Olivier CHESNAIS	Madame Lucienne VINCENT	Ensemble de la séance

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Gérard DELACOUR, Monsieur Jean-François BRISSET.

EFFECTIF	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-15 à D2024-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
29.04.2024	17h35	Sylvie MALOIZEL	18h50	07.05.2024	15.05.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	06.05.2024	D2024-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS</b>
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

**Aides attribuées entre le 08 Mars 2024 et le 19 Avril 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
<b>Aide au loyer</b>	1		1	250.00 €
<b>Aide financière sur facture</b>	3	1	2	180.00 €
<b>Assurance habitation</b>				
<b>Bons alimentaires</b>	9		9	585.00 €
<b>Bon carburant</b>	3		3	70.00 €
<b>Bon fournitures</b>				
<b>Bon sandwich</b>				Non chiffré
<b>Bon vestimentaire</b>				
<b>Cantine scolaire et dossier PEJ</b>				Non chiffré
<b>Carte de bus Sésame</b>	71	2	69	Non chiffré
<b>Dépôt de garantie</b>				
<b>Epicerie Sociale</b>	35	4	31	Non chiffré
<b>Facture santé</b>				
<b>Nouvelle aide énergie</b>	2		2	517.48 €
<b>FSL Eau – Secours Eau</b>	1	1		Non chiffré
<b>FSL Electricité – Secours Electricité</b>				
<b>FSL Gaz – Secours gaz</b>				
<b>FMIJ</b>				
<b>Microcrédit</b>				Non chiffré
<b>Secours dépôt de garantie</b>				
<b>Secours eau</b>				
<b>Secours électricité / gaz / charges locatives</b>	5	1	4	400.00 €
<b>Secours fioul</b>				
<b>Séjour voyage</b>	1		1	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>9</b>	<b>122</b>	<b>2 102.48 €</b>

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<p style="text-align: center;"><b>CCAS</b> <b>DE FLERS</b></p>	06.05.2024	D2024-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 11 Mars 2024 au 29 Avril 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

12 résiliations ont été effectuées sur cette période.

**Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 11 Mars 2024 au 29 Avril 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée, **16** attributions et **18** résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à **103** personnes.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240506-D2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT